



Préfecture de La Réunion
Etat Major de Zone et de Protection Civile
de l'Océan Indien




Le dispositif spécifique ORSEC Vigilances météorologiques et crues




Sommaire

- 1 Rappel du dispositif
- 2 L'information et l'alerte
- 3 Focus sur la fiche action des communes





<i>PRÉFECTURE DE LA RÉUNION</i>	<i>DISPOSITION SPÉCIFIQUE Vigilances météorologiques et crues</i>	<i>EMZPCOI</i>
-------------------------------------	---	----------------


**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**ÉTAT-MAJOR DE ZONE
PROTECTION CIVILE**
Océan Indien

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE ORSEC

VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES
(Fortes pluies/Orages, vents forts, vagues-submersion)
ET CRUES
ET LEURS IMPACTS



Échelle de vigilance



Pas de vigilance particulière.



Soyez attentifs.

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant.

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

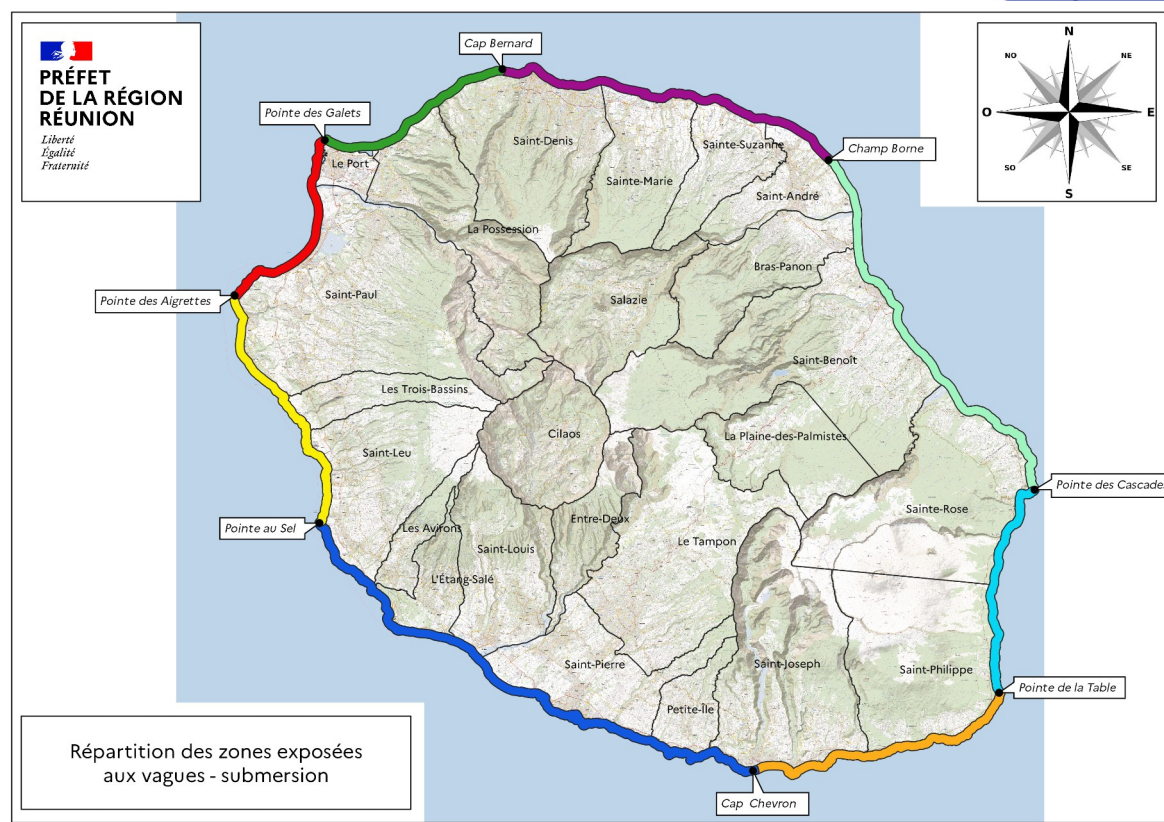


Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Découpage infra départemental





Par bassins versants

Les bassins versants à enjeux de La Réunion		
n°	Nom du bassin	Communes
1	Rivière Saint-Denis	Saint-Denis
2	Ravine du Butor	Saint-Denis
3	Rivière des Pluies	Saint-Denis, Sainte-Marie
4	Rivière des Marsouins	Saint-Benoît
5	Rivière Langevin	Saint-Joseph
6	Rivière des Remparts	Saint-Joseph
7	Ravine Saint-Gilles	Saint-Paul
8	Étang Saint-Paul	Saint-Paul
9	Ravine Patates à Durand	Saint-Denis
10	Rivière Sainte-Suzanne	Sainte-Suzanne
11	Grande Rivière Saint-Jean et Petite Rivière Saint-Jean	Sainte-Suzanne, Saint-André
12	Rivière du Mât	Salazie, Saint-André, Bras Panon
13	Rivière des Roches	Bras Panon, Saint-Benoît
14	Ravine Blanche	Le Tampon, Saint-Pierre
15	Ravine des Cabris	Le Tampon, Saint-Pierre
16	Rivière des Galets	La Possession, Le Port, Saint-Paul
17	Bras Sainte-Suzanne	La Possession, Le Port, Saint-Paul



Diffusion de l'information et de l'alerte

A chaque changement de niveau de vigilance, l'information est relayée le plus largement possible (Météo-France, CVH, médias, réseaux sociaux....)



Alerte systématique des communes et des autres acteurs de l'ORSEC.

La population est alertée par la préfecture.

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE



Les vecteurs de l'information

Les sites dédiés :

- www.meteofrance.re
- www.vigicrues-reunion.re

Les médias traditionnels

Via des notifications :

- inscription au service de notification de vigicrues Réunion
- APIC Réunion

Les réseaux sociaux





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

3

Focus sur la fiche action des communes



VIGILANCE JAUNE

- Se tiennent informés de l'évolution du ou des phénomènes,
- Suivent l'évolution de la situation sur leur commune,
- Surveillent les points noirs identifiés du territoire,
- Prennent toutes dispositions préventives adaptées à l'événement annoncé et au contexte local (mobiliser les personnels communaux et moyens disponible, etc.)

Exemple : fermeture de parcs, annulation de manifestations en plein air, fermeture de radiés, mises en place de barrière interdisant l'accès aux zones susceptibles d'être impactées et aux zones dangereuses, etc.





VIGILANCE ORANGE

- Assurent la diffusion des informations et alertes préfectorales auprès des personnels placés sous son autorité,
- Informent les établissements sensibles (écoles, crèches, etc.) et proposent éventuellement leur fermeture si les délais le permettent et si la situation le justifie.
- Assurent un accueil téléphonique et physique en mairie,
- Mettent en place des périmètres de sécurité en complément de l'intervention des services de secours,
- Appuient, en termes logistiques, les services de secours, si besoin : fourniture de moyens de transport, de matériels lourds (engins BTP, etc.), d'intervention (groupes électrogènes, etc.), de balisage,
- Recueillent, traitent et synthétisent les informations dont elles ont connaissance et en informent le préfet.
- Informent la préfecture (astreinte EMZPCOI) de toute décision d'interruption des transports scolaires et/ou de fermeture d'écoles.

Si la situation le justifie, les mairies peuvent décider du déclenchement du Plan communal de sauvegarde, ainsi que de l'armement du poste de commandement communal et des centres d'hébergement communaux.





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VIGILANCE ROUGE

- Effectuent des points de situation régulièrement avec leur PCO d'arrondissement





FIN DE VIGILANCE

- Hébergent les sinistrés,
- Assurent le soutien moral et psychologique nécessaire : information, orientation vers des spécialistes, etc.
- Soutiennent administrativement et financièrement : aide financière, aide à la déclaration aux assurances, à l'obtention de papiers perdus lors de l'événement,
- Demandent la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les biens assurés, l'intervention du fonds de secours pour l'Outre-mer pour les sinistrés les plus démunis et non assurés,
- Aident au redémarrage de l'activité économique,
- Aident les personnes en détresse touchées par l'implication d'un proche ou la destruction de leur bien (avec l'aide de la CUMP, le cas échéant),
- Établissent un bilan de l'impact du phénomène météorologique dangereux sur leur commune à l'intention du Préfet.





QUESTIONS ?





Kristel LAW-WAN, planificatrice en sécurité civile pour le BPPR (EMZPCOI)
Kristel.law-wan@reunion.gouv.fr